

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 19 juin 2024

Membres présents : 29

Votants : 35

Quorum : 19

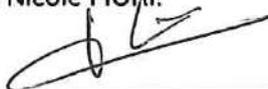
Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.



---

Délibération n°CC25062401 - INSTALLATION NOUVEAU CONSEILLER COMMUNE DE POUZAUGES

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code électoral et notamment son article L 273-10 ;

Madame la Présidente, expose qu'à la suite de la démission de Madame Sophie BENETEAU Conseillère communautaire, il est nécessaire d'installer un nouveau conseiller.

En vertu de l'article L.273-10 du Code Électoral, de la Loi n°2023-506 du 26 juin 2023, que lorsqu'un siège de conseiller communautaire devient vacant, comme c'est le cas pour Pouzauges, commune de plus de 1 000 habitants, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

Désormais, lorsqu'il n'existe aucun conseiller municipal pouvant être désigné de manière à respecter le principe de parité :

- le siège devenu vacant est pourvu par le premier candidat, élu conseiller municipal, suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu, sans tenir compte de son sexe ;

- lorsqu'il n'y a plus de candidat, élu conseiller municipal, sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire, sans tenir compte de son sexe.

En vertu de la procédure, la Commune de Pouzauges a indiqué que le remplaçant de Madame Sophie BENETEAU, serait Monsieur Jacques BALLAY.

**Après avoir entendu l'exposé,**

**Le Conseil de communauté, à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Jacques BALLAY en tant que conseiller communautaire, en remplacement de Madame Sophie BENETEAU.
- **PREND ACTE** que le tableau de composition du conseil communautaire est modifié en conséquence.

**Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,**

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,  
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

**La secrétaire de séance  
Nicole FIORI-**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 19 juin 2024

Membres présents : 29

Votants : 35

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062402 - APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2023

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 085-248500464-20240625-CC25062402-DE



Madame la Présidente expose que ce document a pour but d'informer de façon claire les élus, et tous ceux qui le souhaitent, sur les activités de la Communauté de communes.

Il convient de le mettre à disposition dans les mairies des communes membres pour qu'il puisse être accessible au plus grand nombre et de le présenter en conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé,

Après présentation de ce rapport,

Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport d'activité 2023 de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges, annexé à la délibération.
- CHARGE Madame la Présidente de le notifier à Monsieur le Préfet de la Vendée et aux dix (10) communes membres du Pays de Pouzauges.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,  
Bérandère SOULARD

Signé électroniquement par :  
Bérandère Soulard  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

La secrétaire de séance  
Nicole FIORI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 19 juin 2024

Membres présents : 29

Votants : 35

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062403 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 DRESSES PAR LE COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC POUR L'ENSEMBLE DES BUDGETS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGT),

Vu les nomenclatures comptables M14, M49, et M57,

Madame la Présidente expose que le compte de gestion reprend les données d'exécution de l'exercice 2023 pour chaque budget (budget général et 12 budgets annexes). Il est produit et certifié conforme par le Comptable Public de la Communauté de Communes. Les résultats d'exécution figurant dans les comptes de gestion 2023 sont indiqués en annexe à la présente délibération.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, après s'être fait présenter les comptes de gestion 2023 suivants :

- Budget Principal,
- Budget Centre Aquatique,
- Budget Centre Culturel l'Echiquier,
- Budget Manoir de Réaumur,
- Budget Aire d'Accueil des Gens du Voyage
- Budget Service Public d'Assainissement Non-Collectif,
- Budget Zone d'Activité de la Blauderie,
- Budget Zone d'Activité de Montifaut,
- Budget Zone d'Activité du Fief Roland,
- Budget Zone Parc d'Activité de la Gare,
- Budget Autres Zones,
- Budget Assainissement des eaux usées – délégation du service public
- Budget Immobilier d'Entreprises ;

Ainsi que les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les Comptes de Gestion dressés par le Comptable du Trésor Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des recettes à payer,

APRES avoir entendu et approuvé les 13 comptes de gestion de l'exercice 2023,

APRES s'être assuré que le Comptable du Trésor Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que toutes les opérations sont justifiées,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023,
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE que les 13 Comptes de Gestion dressés, pour l'exercice 2023 par le Comptable du Trésor Public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

**Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,**

Envoyé en préfecture le 05/07/2024  
Reçu en préfecture le 05/07/2024  
Publié le  
ID : 085-248500464-20240625-CC25062403-DE

Certifié exécutoire,  
Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,  
Bérandère SOULARD

Signé électroniquement par :  
Bérandère Soulard  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

La secrétaire de séance  
Nicole FIORI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37  
Membres présents : 29  
Votants : 34  
Quorum : 19

Date de convocation : 19 juin 2024

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062404 - VOTES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES - DSP

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Madame la Présidente s'étant retirée,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, 1er Vice-Président,

**VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2023 et ARRETE les comptes, à :**

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévues :	1 709 005,41 €
	Réalisées :	717 650,02 €
	Reste à réaliser :	322 412,19 €

Recettes	Prévues :	1 709 005,41 €
	Réalisées :	808 174,83 €
	Reste à réaliser :	204 004,00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévues :	2 295 734,47 €
	Réalisées :	1 602 486,38 €

Recettes	Prévues :	2 408 502,53 €
	Réalisées :	2 725 426,64 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 90 524,81 €

Fonctionnement : 1 122 940,26 €

Résultat de l'exercice : 1 213 465,07 €

Résultat global : 1 095 056,88 €

**Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,**

**Certifié exécutoire,**

**Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage**

**La Présidente,  
Bérandère SOULARD**

**La secrétaire de séance  
Nicole FIORI**

Signé électroniquement par :  
Bérandère Soulard  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays...  
de Pouzauges



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérandère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37  
Membres présents : 29  
Votants : 34  
Quorum : 19

Date de convocation : 19 juin 2024

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérandère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062405 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET SERVICE PUBLIC  
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 085-248500464-20240625-CC25062405-DE



Madame la Présidente s'étant retirée,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, 1er Vice-Président,

**VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2023 et ARRETE les comptes, à :**

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévues :	2 308,34 €
	Réalisées :	
	Reste à réaliser :	

Recettes	Prévues :	20 327,70 €
	Réalisées :	20 326,13 €
	Reste à réaliser :	

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévues :	97 614,00 €
	Réalisées :	68 237,95 €

Recettes	Prévues :	120 608,45 €
	Réalisées :	125 803,45 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	20 326,13 €
Fonctionnement :	57 565,50 €
Résultat de l'exercice :	77 891,63 €
Résultat global :	77 891,63 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,  
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualifié : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

La secrétaire de séance  
Nicole FIORI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 19 juin 2024

Membres présents : 29

Votants : 34

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062406 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET AIRE D'ACCUEIL  
DES GENS DU VOYAGE

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Madame la Présidente s'étant retirée,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, 1er Vice-Président,

**VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2023 et ARRETE les comptes, à :**

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	Prévues :	8 668,68 €
	Réalisées :	3 468,68 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévues :	8 668,68 €
	Réalisées :	3 532,24 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	Prévues :	90 327,00 €
	Réalisées :	85 513,46 €

Recettes	Prévues :	90 327,00 €
	Réalisées :	84 036,85 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 63,56 €

Fonctionnement : -1 476,61 €

Résultat de l'exercice : -1 413,05 €

Résultat global : -1 413,05 €

**Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,**

**Certifié exécutoire,**

**Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage**

**La Présidente,  
Béangère SOULARD**

Signé électroniquement par :  
Béangère Soulard  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

**La secrétaire de séance  
Nicole FIORI**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 19 juin 2024

Membres présents : 29

Votants : 34

Quorum : 19

**Présents** : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés** : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

**Assistaient également à la séance** :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

**Secrétaire de séance** : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062407 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET MANOIR DES SCIENCES DE REAUMUR

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Madame la Présidente s'étant retirée,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, 1er Vice-Président,

**VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2023 et ARRETE les comptes, à :**

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	Prévues :	180 793,98 €
	Réalisées :	110 020,72 €
	Reste à réaliser :	67 756,58 €

Recettes	Prévues :	180 793,98 €
	Réalisées :	159 892,66 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	Prévues :	225 680,00 €
	Réalisées :	189 004,37 €

Recettes	Prévues :	225 680,00 €
	Réalisées :	201 582,53 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 49 871,94 €

Fonctionnement : 12 578,16 €

Résultat de l'exercice : 62 450,10 €

Résultat global : -5 306,48 €

**Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,**

**Certifié exécutoire,**

**Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage**

**La Présidente,  
Bérandère SOULARD**

Signé électroniquement par :  
Bérandère Soulard  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

**La secrétaire de séance  
Nicole FIORI**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 19 juin 2024

Membres présents : 29

Votants : 34

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062408 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET CENTRE CULTUREL DE L'ECHIQUIER

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Madame la Présidente s'étant retirée,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, 1er Vice-Président,

**VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2023 et ARRETE les comptes, à :**

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévues :	491 037,42 €
	Réalisées :	379 756,49 €
	Reste à réaliser :	54 025,41 €

Recettes	Prévues :	491 037,42 €
	Réalisées :	171 454,72 €
	Reste à réaliser :	168 629,86 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévues :	1 057 457,00 €
	Réalisées :	880 896,47 €

Recettes	Prévues :	1 057 457,00 €
	Réalisées :	947 051,71 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -208 301,77 €

Fonctionnement : 66 155,24 €

Résultat de l'exercice : -142 146,53 €

Résultat global : -27 542,08 €

**Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,**

**Certifié exécutoire,**

**Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage**

**La Présidente,  
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays...  
de Pouzauges

**La secrétaire de séance  
Nicole FIORI**



**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 19 juin 2024

Membres présents : 29

Votants : 34

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062409 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET CENTRE AQUATIQUE

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 085-248500464-20240625-CC25062409-DE

Le projet de compte administratif 2023 du budget du Centre Aquatique ayant fait l'objet d'un avis favorable de son Conseil d'exploitation le 11 juin 2024

Madame la Présidente s'étant retirée,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, 1er Vice-Président,

**VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2023 et ARRETE les comptes, à :**

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	Prévues :	474 146,45 €
	Réalisées :	282 587,21 €
	Reste à réaliser :	74 708,09 €

Recettes	Prévues :	1 052 897,59 €
	Réalisées :	861 193,07 €
	Reste à réaliser :	122 676,00 €

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	Prévues :	995 748,00 €
	Réalisées :	921 812,60 €

Recettes	Prévues :	995 748,00 €
	Réalisées :	1 005 254,32 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 578 605,86 €

Fonctionnement : 83 441,72 €

Résultat de l'exercice : 662 047,58 €

Résultat global : 710 015,49 €

**Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,**

**Certifié exécutoire,**

**Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage**

**La Présidente,  
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

**La secrétaire de séance  
Nicole FIORI**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37  
Membres présents : 29  
Votants : 34  
Quorum : 19

Date de convocation : 19 juin 2024

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062410 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISE

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Madame la Présidente s'étant retirée,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, 1er Vice-Président,

**VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2023 et ARRETE les comptes, à :**

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	Prévues :	2 330 709,61 €
	Réalisées :	366 901,28 €
	Reste à réaliser :	71 183,60 €

Recettes	Prévues :	2 330 709,61 €
	Réalisées :	345 859,46 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	Prévues :	467 382,78 €
	Réalisées :	395 950,19 €

Recettes	Prévues :	467 382,78 €
	Réalisées :	652 561,50 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -21 041,82 €

Fonctionnement : 256 611,31 €

Résultat de l'exercice : 235 569,49 €

Résultat global : 164 385,89 €

**Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,**

**Certifié exécutoire,**

**Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage**

**La Présidente,  
Bérandère SOULARD**

**La secrétaire de séance  
Nicole FIORI**

Signé électroniquement par :  
Bérandère Soulard  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37  
Membres présents : 29  
Votants : 34  
Quorum : 19

Date de convocation : 19 juin 2024

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062411 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ZONE  
D'ACTIVITES DE LA BLAUDERIE

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Madame la Présidente s'étant retirée,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, 1er Vice-Président,

**VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2023 et ARRETE les comptes, à :**

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	Prévues :	394 803,05 €
	Réalisées :	389 763,22 €
	Reste à réaliser :	

Recettes	Prévues :	394 803,05 €
	Réalisées :	344 802,56 €
	Reste à réaliser :	

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	Prévues :	477 777,05 €
	Réalisées :	353 849,80 €

Recettes	Prévues :	477 777,05 €
	Réalisées :	395 097,94 €

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-44 960,66 €
Fonctionnement :	41 248,14 €
Résultat de l'exercice :	-3 712,52 €
Résultat global :	-3 712,52 €

**Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,**

**Certifié exécutoire,**

**Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage**

**La Présidente,  
Bérangère SOULARD**

**La secrétaire de séance  
Nicole FIORI**

Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37  
Membres présents : 29  
Votants : 34  
Quorum : 19

Date de convocation : 19 juin 2024

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062412 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ZONE D'ACTIVITES DU FIEF ROLAND

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Madame la Présidente s'étant retirée,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, 1er Vice-Président,

**VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2023 et ARRETE les comptes, à :**

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévues :	235 169,32 €
	Réalisées :	177 177,77 €
	Reste à réaliser :	

Recettes	Prévues :	235 169,32 €
	Réalisées :	235 168,36 €
	Reste à réaliser :	

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévues :	307 803,59 €
	Réalisées :	222 311,44 €

Recettes	Prévues :	307 803,59 €
	Réalisées :	172 350,71 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 57 990,59 €

Fonctionnement : -49 960,73 €

Résultat de l'exercice : 8 029,86 €

Résultat global : 8 029,86 €

**Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,**

**Certifié exécutoire,**

**Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage**

**La Présidente,  
Bérandère SOULARD**

Signé électroniquement par :  
Bérandère Soulard  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

**La secrétaire de séance  
Nicole FIORI**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 19 juin 2024

Membres présents : 29

Votants : 34

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062413 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET AUTRES ZONES D'ACTIVITES

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 085-248500464-20240625-CC25062413-DE

Madame la Présidente s'étant retirée,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, 1er Vice-Président,

**VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2023 et ARRETE les comptes, à :**

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	Prévues :	741 808,96 €
	Réalisées :	688 557,72 €
	Reste à réaliser :	

Recettes	Prévues :	741 808,96 €
	Réalisées :	741 808,31 €
	Reste à réaliser :	

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	Prévues :	1 039 895,87 €
	Réalisées :	807 465,71 €

Recettes	Prévues :	1 039 895,87 €
	Réalisées :	766 307,26 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 53 250,59 €

Fonctionnement : -41 158,45 €

Résultat de l'exercice : 12 092,14 €

Résultat global : 12 092,14 €

**Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,**

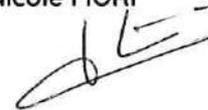
**Certifié exécutoire,**

**Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage**

**La Présidente,  
Bérandère SOULARD**

Signé électroniquement par :  
Bérandère Soulard  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

**La secrétaire de séance  
Nicole FIORI**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024  
----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 19 juin 2024

Membres présents : 29

Votants : 34

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062414 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET PARC D'ACTIVITES DE LA GARE

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Madame la Présidente s'étant retirée,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, 1er Vice-Président,

**VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2023 et ARRETE les comptes, à :**

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	Prévues :	106 951,00 €
	Réalisées :	17 251,44 €
	Reste à réaliser :	

Recettes	Prévues :	106 951,00 €
	Réalisées :	
	Reste à réaliser :	

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	Prévues :	253 223,99 €
	Réalisées :	48 278,00 €

Recettes	Prévues :	253 223,99 €
	Réalisées :	85 741,98 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -17 251,44 €

Fonctionnement : 37 463,98 €

Résultat de l'exercice : 20 212,54 €

Résultat global : 20 212,54 €

**Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,**

**Certifié exécutoire,**

**Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage**

**La Présidente,  
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

**La secrétaire de séance  
Nicole FIORI**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37  
Membres présents : 29  
Votants : 34  
Quorum : 19

Date de convocation : 19 juin 2024

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062415 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ZONE D'ACTIVITES DE MONTIFAUT

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 085-248500464-20240625-CC25062415-DE

Madame la Présidente s'étant retirée,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, 1er Vice-Président,

**VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2023 et ARRETE les comptes, à :**

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévues :	387 541,83 €
	Réalisées :	379 718,14 €
	Reste à réaliser :	

Recettes	Prévues :	387 541,83 €
	Réalisées :	287 541,61 €
	Reste à réaliser :	

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévues :	632 046,75 €
	Réalisées :	310 333,22 €

Recettes	Prévues :	632 046,75 €
	Réalisées :	417 840,87 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -92 176,53 €

Fonctionnement : 107 507,65 €

Résultat de l'exercice : 15 331,12 €

Résultat global : 15 331,12 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,  
Bérandère SOULARD

Signé électroniquement par :  
Bérandère Soulard  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

La secrétaire de séance  
Nicole FIORI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37  
Membres présents : 29  
Votants : 34  
Quorum : 19

Date de convocation : 19 juin 2024

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062416 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Madame la Présidente s'étant retirée,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, 1er Vice-Président,

**VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2023 et ARRETE les comptes, à :**

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévues :	3 181 729,88 €
	Réalisées :	1 407 012,98 €
	Reste à réaliser :	522 240,86 €

Recettes	Prévues :	3 181 729,88 €
	Réalisées :	1 808 002,29 €
	Reste à réaliser :	77 560,00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévues :	16 014 624,29 €
	Réalisées :	13 882 160,72 €

Recettes	Prévues :	17 151 251,09 €
	Réalisées :	16 991 443,23 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 400 989,31 €

Fonctionnement : 3 109 282,51 €

Résultat de l'exercice : 3 510 271,82 €

Résultat global : 3 065 590,96 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,  
Bérandère SOULARD

Signé électroniquement par :  
Bérandère Soulard  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

La secrétaire de séance  
Nicole FIORI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 19 juin 2024

Membres présents : 29

Votants : 35

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062417 - AFFECTATION DES RESULTATS 2023 - BUDGET ASSAINISSEMENT  
DES EAUX USEES - DSP

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Bérangère SOULARD,  
Après avoir voté la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2024, le 6 février 2024,  
Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 le 25 juin 2024,  
Après avoir constaté la stricte concordance des résultats constatés avec les résultats repris par anticipation,

Vote l'affectation des résultats définitive au budget Assainissement des eaux usées - DSP :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	357 574,73 €
Un excédent reporté de	765 365,53 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	1 122 940,26 €
Un excédent d'investissement de	90 524,81 €
Un déficit des restes à réaliser de	-118 408,19 €
Soit un besoin de financement cumulé de	27 883,38 €

**DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :**

<b>Résultat d'exploitation au 31/12 : EXCEDENT</b>	<b>1 122 940,26 €</b>
<b>AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)</b>	<b>27 883,38 €</b>
<b>RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : EXCEDENT</b>	<b>1 095 056,88 €</b>
<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT</b>	<b>90 524,81 €</b>

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,  
Bérandère SOULARD

Signé électroniquement par :  
Bérandère Soulard  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Présidente de l'CC Pays  
de Pauzauges

La secrétaire de séance  
Nicole FIORI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 19 juin 2024

Membres présents : 29

Votants : 35

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062418 - AFFECTATION DES RESULTATS 2023 - BUDGET SERVICE PUBLIC  
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Bérangère SOULARD,  
Après avoir voté la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2024, le 6 février 2024,  
Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 le 25 juin 2024,  
Après avoir constaté la stricte concordance des résultats constatés avec les résultats repris par anticipation,

Vote l'affectation des résultats définitive au budget Service Public Assainissement non Collectif :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	22 707,05 €
Un excédent reporté de	34 858,45 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	57 565,50 €
Un excédent d'investissement de	20 326,13 €
Un solde des restes à réaliser de	
Soit un excédent de financement cumulé de	20 326,13 €

**DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :**

Résultat d'exploitation au 31/12 : EXCEDENT	57 565,50 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : EXCEDENT	57 565,50 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	20 326,13 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,  
Bérandère SOULARD

La secrétaire de séance  
Nicole FIORI

Signé électroniquement par :  
Bérandère Soulard  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 19 juin 2024

Membres présents : 29

Votants : 35

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062419 - AFFECTATION DES RESULTATS 2023- BUDGET AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Bérangère SOULARD,  
Après avoir voté la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2024, le 6 février 2024,  
Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 le 25 juin 2024,  
Après avoir constaté la stricte concordance des résultats constatés avec les résultats repris par anticipation,

Vote l'affectation des résultats définitive au budget Aire d'Accueil des Gens du Voyage :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de	-3 878,64 €
Un excédent reporté de	2 402,03 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de	-1 476,61 €
Un excédent d'investissement de	63,56 €
Un solde des restes à réaliser de	0,00 €
Soit un excédent de financement cumulé de	63,56 €

**DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :**

<b>Résultat d'exploitation au 31/12 : DEFICIT</b>	<b>1 476,61 €</b>
<b>AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : DEFICIT</b>	<b>1 476,61 €</b>
<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT</b>	<b>63,56 €</b>

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

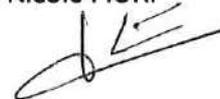
Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,  
Bérandère SOULARD

La secrétaire de séance  
Nicole FIORI

Signé électroniquement par :  
Bérandère Souillard  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays...  
de Pouzauges



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37  
Membres présents : 29  
Votants : 35  
Quorum : 19

Date de convocation : 19 juin 2024

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062420 - AFFECTATION DES RESULTATS 2023 - BUDGET MANOIR DES SCIENCES REAUMUR

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Bérangère SOULARD,  
Après avoir voté la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2024, le 6 février 2024,  
Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 le 25 juin 2024,  
Après avoir constaté la stricte concordance des résultats constatés avec les résultats repris par anticipation,

Vote l'affectation des résultats définitive au budget Manoir des Sciences de Réaumur :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	12 578,16 €
Un excédent reporté de	0,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	12 578,16 €
Un excédent d'investissement de	49 871,94 €
Un déficit des restes à réaliser de	-67 756,58 €
Soit un besoin de financement cumulé de	17 884,64 €

**DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :**

<b>Résultat d'exploitation au 31/12 : EXCEDENT</b>	<b>12 578,16 €</b>
<b>AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)</b>	<b>12 578,16 €</b>
<b>RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : EXCEDENT</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT</b>	<b>49 871,94 €</b>

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,  
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC-Pays  
de Pouzauges

La secrétaire de séance  
Nicole FIORI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024  
----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37  
Membres présents : 29  
Votants : 35  
Quorum : 19

Date de convocation : 19 juin 2024

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062421 - AFFECTATION DES RESULTATS 2023- BUDGET CENTRE CULTUREL DE L'ECHIQUIER

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Bérangère SOULARD,  
Après avoir voté la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2024, le 6 février 2024,  
Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 le 25 juin 2024,  
Après avoir constaté la stricte concordance des résultats constatés avec les résultats repris par anticipation,

Vote l'affectation des résultats définitive au budget Centre Culturel de l'Echiquier :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	32 423,95 €
Un excédent reporté de	33 731,29 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	66 155,24 €
Un déficit d'investissement de	-208 301,77 €
Un excédent des restes à réaliser de	114 604,45 €
Soit un besoin de financement cumulé de	93 697,32 €

**DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :**

Résultat d'exploitation au 31/12 : EXCEDENT	66 155,24 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	66 155,24 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : EXCEDENT	0,00 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	208 301,77 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,  
Bérangère SOULARD

La secrétaire de séance  
Nicole FIORI

Signé électroniquement par :  
Bérangère Souillard  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 19 juin 2024

Membres présents : 29

Votants : 35

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062422 - AFFECTATION DES RESULTATS 2023 - BUDGET CENTRE AQUATIQUE

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Bérangère SOULARD,  
Après avoir voté la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2024, le 6 février 2024,  
Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 le 25 juin 2024,  
Après avoir constaté la stricte concordance des résultats constatés avec les résultats repris par anticipation,

Vote l'affectation des résultats définitive au budget Centre Aquatique :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	35 128,31 €
Un excédent reporté de	48 313,41 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	83 441,72 €
Un excédent d'investissement de	578 605,86 €
Un excédent des restes à réaliser de	47 967,91 €
Soit un excédent de financement cumulé de	626 573,77 €

**DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :**

<b>Résultat d'exploitation au 31/12 : EXCEDENT</b>	<b>83 441,72 €</b>
<b>AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : EXCEDENT</b>	<b>83 441,72 €</b>
<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT</b>	<b>578 605,86 €</b>

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,  
Bérangère SOULARD

La secrétaire de séance  
Nicole FIORI

Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 19 juin 2024

Membres présents : 29

Votants : 35

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062423 - AFFECTATION DES RESULTATS 2023 - BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISE

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Bérangère SOULARD,  
Après avoir voté la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2024, le 6 février 2024,  
Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 le 25 juin 2024,  
Après avoir constaté la stricte concordance des résultats constatés avec les résultats repris par anticipation,

Vote l'affectation des résultats définitive au budget Immobilier d'entreprise :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	9 958,53 €
Un excédent reporté de	246 652,78 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	256 611,31 €
Un déficit d'investissement de	-21 041,82 €
Un déficit des restes à réaliser de	-71 183,60 €
Soit un besoin de financement cumulé de	92 225,42 €

**DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :**

<b>Résultat d'exploitation au 31/12 : EXCEDENT</b>	<b>256 611,31 €</b>
<b>AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)</b>	<b>92 225,42 €</b>
<b>RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : EXCEDENT</b>	<b>164 385,89 €</b>
<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT</b>	<b>21 041,82 €</b>

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

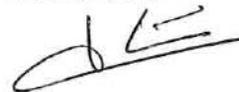
Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,  
Bérangère SOULARD

La secrétaire de séance  
Nicole FIORI

Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays...  
de Pouzauges



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37  
Membres présents : 29  
Votants : 35  
Quorum : 19

Date de convocation : 19 juin 2024

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062424 - AFFECTATION DES RESULTATS 2023 - BUDGET ZA BLAUDERIE

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Bérangère SOULARD,

Après avoir voté la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2024, le 6 février 2024,

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 le 25 juin 2024,

Après avoir constaté la stricte concordance des résultats constatés avec les résultats repris par anticipation,

Vote l'affectation des résultats définitive au budget ZA Blauderie :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	389 921,00 €
Un déficit reporté de	-348 672,86 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	41 248,14 €

Un déficit d'investissement de	-44 960,66 €
--------------------------------	--------------

Un solde des restes à réaliser de

Soit un besoin de financement cumulé de	44 960,66 €
-----------------------------------------	-------------

**DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :**

<b>Résultat d'exploitation au 31/12 : EXCEDENT</b>	<b>41 248,14 €</b>
<b>AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : EXCEDENT</b>	<b>41 248,14 €</b>
<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT</b>	<b>44 960,66 €</b>

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,  
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

La secrétaire de séance  
Nicole FIORI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 19 juin 2024

Membres présents : 29

Votants : 35

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062425 - AFFECTATION DES RESULTATS 2023- BUDGET ZA FIEF ROLAND

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Bérangère SOULARD,

Après avoir voté la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2024, le 6 février 2024,

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 le 25 juin 2024,

Après avoir constaté la stricte concordance des résultats constatés avec les résultats repris par anticipation,

Vote l'affectation des résultats définitive au budget ZA Fief Roland :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de	-1 304,14 €
Un déficit reporté de	-48 656,59 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de	-49 960,73 €
Un excédent d'investissement de	57 990,59 €
Un solde des restes à réaliser de	
Soit un excédent de financement cumulé de	57 990,59 €

**DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :**

<b>Résultat d'exploitation au 31/12 : DEFICIT</b>	<b>49 960,73 €</b>
<b>AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : DEFICIT</b>	<b>49 960,73 €</b>
<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT</b>	<b>57 990,59 €</b>

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,  
Bérangère SOULARD

La secrétaire de séance  
Nicole FIORI

Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 10/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37  
Membres présents : 29  
Votants : 35  
Quorum : 19

Date de convocation : 19 juin 2024

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062426 - AFFECTATION DES RESULTATS 2023 - BUDGET ZA MONTIFAUT

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Bérangère SOULARD,

Après avoir voté la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2024, le 6 février 2024,

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 le 25 juin 2024,

Après avoir constaté la stricte concordance des résultats constatés avec les résultats repris par anticipation,

Vote l'affectation des résultats définitive au budget Zone d'activités de Montifaut :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	313 819,40 €
Un déficit reporté de	-206 311,75 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	107 507,65 €
Un déficit d'investissement de	-92 176,53 €
Un solde des restes à réaliser de	
Soit un besoin de financement cumulé de	92 176,53 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12 : EXCEDENT	107 507,65 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : EXCEDENT	107 507,65 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	92 176,53 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,  
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC-Pays  
de Pouzauges

La secrétaire de séance  
Nicole FIORI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 19 juin 2024

Membres présents : 29

Votants : 35

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062427 - AFFECTATION DES RESULTATS 2023 - BUDGET PARC D'ACTIVITES DE LA GARE

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Bérangère SOULARD,  
Après avoir voté la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2024, le 6 février 2024,  
Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 le 25 juin 2024,  
Après avoir constaté la stricte concordance des résultats constatés avec les résultats repris par anticipation,

Vote l'affectation des résultats définitive au budget Parc d'activités de la Gare :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	31 424,55 €
Un excédent reporté de	6 039,43 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	37 463,98 €
Un déficit d'investissement de	-17 251,44 €
Un excédent des restes à réaliser de	
Soit un besoin de financement cumulé de	17 251,44 €

**DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :**

<b>Résultat d'exploitation au 31/12 : EXCEDENT</b>	<b>37 463,98 €</b>
<b>AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : EXCEDENT</b>	<b>37 463,98 €</b>
<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT</b>	<b>17 251,44 €</b>

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,  
Bérandère SOULARD

La secrétaire de séance  
Nicole FIORI

Signé électroniquement par :  
Bérandère Soulard  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 19 juin 2024

Membres présents : 29

Votants : 35

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062428 - AFFECTATION DES RESULTATS 2023 - BUDGET AUTRES ZONES D'ACTIVITES

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Bérangère SOULARD,  
Après avoir voté la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2024, le 6 février 2024,  
Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 le 25 juin 2024,  
Après avoir constaté la stricte concordance des résultats constatés avec les résultats repris par anticipation,

Vote l'affectation des résultats définitive au budget Autres zones d'activités :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	63 013,42 €
Un déficit reporté de	-104 171,87 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de	-41 158,45 €
Un excédent d'investissement de	53 250,59 €
Un solde des restes à réaliser de	
Soit un excédent de financement cumulé de	53 250,59 €

**DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :**

<b>Résultat d'exploitation au 31/12 : DEFICIT</b>	<b>41 158,45 €</b>
<b>AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : DEFICIT</b>	<b>41 158,45 €</b>
<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT</b>	<b>53 250,59 €</b>

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,  
Bérangère SOULARD

La secrétaire de séance  
Nicole FIORI

Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC-Pays  
de Pouzauges



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37  
Membres présents : 29  
Votants : 35  
Quorum : 19

Date de convocation : 19 juin 2024

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062429 - AFFECTATION DES RESULTATS 2023 - BUDGET PRINCIPAL

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Bérangère SOULARD,

Après avoir voté la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2024, le 6 février 2024,

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 le 25 juin 2024,

Après avoir constaté la stricte concordance des résultats constatés avec les résultats repris par anticipation,

Vote l'affectation des résultats définitive au budget principal :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	288 060,89 €
Un excédent reporté de	2 821 221,62 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	3 109 282,51 €
Un excédent d'investissement de	400 989,31 €
Un déficit des restes à réaliser de	-444 680,86 €
Soit un besoin de financement cumulé de	43 691,55 €

**DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :**

<b>Résultat d'exploitation au 31/12 : EXCEDENT</b>	<b>3 109 282,51 €</b>
<b>AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)</b>	<b>43 691,55 €</b>
<b>RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : EXCEDENT</b>	<b>3 065 590,96 €</b>
<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT</b>	<b>400 989,31 €</b>

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,  
**Bérandère SOULARD**

Signé électroniquement par :  
Bérandère Soulard  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Présidente de l'CC-Pays  
de Pouzauges

La secrétaire de séance  
**Nicole FIORI**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérange SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 19 juin 2024

Membres présents : 29

Votants : 35

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérange SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062430 - BUDGET ANNEXE SPANC : REVERSEMENT D'UNE PART DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET PRINCIPAL

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la nomenclature comptable M4, et notamment son titre 3,

Vu la délibération n° CC25062418 du Conseil de Communauté du 25 juin 2024, affectant le résultat de fonctionnement 2023 du Budget annexe Service Public Assainissement non Collectif,

Monsieur Joël CHATEIGNER, Conseiller délégué en charge des Eaux et de la GEMAPI, rappelle que le budget annexe SPANC présente à fin 2023, un excédent de 57 565,50 euros en section de fonctionnement, et 20 326,13 euros en section d'investissement (le solde des restes à réaliser d'investissement étant à 0).

L'excédent de fonctionnement a progressé de 22 707,05 euros par rapport à 2022, principalement en raison des pénalités facturées aux usagers du service.

Le budget SPANC étant voté en 2024 en suréquilibre, tant en fonctionnement, qu'en investissement, le budget primitif retenait comme hypothèse la restitution d'une part de l'excédent de fonctionnement vers le budget principal (20 000 euros).

La nomenclature M4 applicable aux SPIC et la jurisprudence du Conseil d'Etat dite jurisprudence *Commune de Bandoi*, permettent d'envisager une restitution d'un excédent d'un budget SPIC au budget principal, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- l'excédent dégagé au sein du budget SPIC doit être exceptionnel et ne saurait résulter de la fixation, à dessein, d'un prix trop élevé, destiné à faire financer par les usagers les dépenses du budget général de la collectivité de rattachement ;
- le reversement de l'excédent n'est possible qu'après affectation des plus-values nettes de cessions en investissement et après couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;
- enfin, le reversement n'est possible que si les excédents ne sont pas nécessaires au financement des dépenses d'investissement ou d'exploitation qui devraient être réalisées à court terme.

Le cas présent, l'excédent de fonctionnement du budget SPANC est pour partie constitué de recettes par nature exceptionnelles (pénalités facturées), les recettes courantes de redevances couvrant le fonctionnement général du service. D'autre part, il est constaté une absence de besoin de financement de la section d'investissement, celle-ci étant elle-même nettement excédentaire, et aucun investissement majeur n'est attendu au cours des prochaines années.

Les conditions de reversement exceptionnel d'un excédent d'un budget à caractère industriel et commercial vers le budget principal sont donc ici remplies.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Joël CHATEIGNER,**

**Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :**

- **APPROUVE le reversement exceptionnel d'une part de l'excédent de fonctionnement 2023 repris au budget annexe Service Public Assainissement non Collectif (43402) vers le Budget principal de la Communauté de Communes (43400) pour 20 000 euros, sur l'exercice 2024**
- **CHARGE Madame la Présidente de transmettre cette décision au Comptable Public pour mise en œuvre.**

**Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,**

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

Envoyé en préfecture le 05/07/2024  
Reçu en préfecture le 05/07/2024  
Publié le  
ID : 085-248500464-20240625-CC25062430-DE

La Présidente,  
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC-Pays  
de Pouzauges

La secrétaire de séance  
Nicole FIORI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île  
Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication  
et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37  
Membres présents : 29  
Votants : 35  
Quorum : 19

Date de convocation : 19 juin 2024

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062431 - RAPPORT DES CESSIONS ET ACQUISITIONS 2023

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Madame la Présidente expose, qu'il convient de présenter au Conseil de Communauté chaque année le rapport sur les ventes et les acquisitions effectuées au cours de l'année précédente, et ce, après vote des comptes de gestion et comptes administratifs :

CESSIONS 2023

Nom de l'acheteur	Date de l'acte	Prix du terrain	N° Parcelle	Surface	Adresse du terrain
Société JNRA IMMO M. NAULLEAU ZAE LA GARE ACCES 2 I impasse des Ormeaux 85700 LA MEILLERAIE TILLAY	18/07/2023	79 296,50€ HT + TVA 15 859,30€ = 95 155,80€ TTC	A 435 et ZD 97	00ha 83a 47ca	Parc Activité de la Gare 85700 LA MEILLERAIE- TILLAY
Société TDF 155 Bis avenue Pierre Brossolette 92120 MONTROUGE	14/11/2023	7 000,00 €	A 2502	00ha 02a 37ca	5 rue du Val de Sèvre LA POMMERAIE SUR SEVRE 85700 SEVREMONT
SCI SACHOT PUAUD Cellule 4 Zi l'Epaud SAINT MICHEL MONT MERCURE 85700 SEVREMONT	18/07/2023	175 000,00 €	ZL 256 + ZL 258	00ha 59a 38ca + 00ha 00a 04ca = 00ha 59a 42ca	CELLULE 4 2 Rue Aranjou SAINT MICHEL MONT MERCURE 85700 SEVREMONT

ACQUISITIONS 2023

Nom du vendeur	Date de l'acte	Prix	N° Parcelle	Surface	Adresse du terrain
Madame Maryse Valentine BARRANGER, retraîtée, épouse de Monsieur Michel Pierre LAGACHERIE, demeurant à 13 Le Chiron Rouge 85290 SAINT LAURENT SUR SEVRE	11/09/2023	terrain 5760 €	AO 0043	00ha 07a 20ca	La Petite Fournière 85700 POUZAUGES
Madame Anne- Marie Janine POUSBLEAUD, retraîtée, demeurant à 13 RUE DE L'Eglise 16120 CHATEAUNEUF SUR CHARENTE échangiste	27/12/2022	terrain cédé par Mme POISBLEAUD 14 208€ - terrain cédé par la CC PAYS DE POUZAUGES 1 624€	AO 268	00ha 17a 76ca	La Petite Fournière 85700 POUZAUGES

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 085-248500464-20240625-CC25062431-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, Maison de l'Intercommunalité, La Fournière 85700 POUZAUGES échangiste	27/12/2022	= le présent échange est fait une soulte de 12 584€ réglé à Mme POISBLEAUD	AO 274 + AO 270 + AO 272	00ha 00a 68ca + 00ha 01a 26ca + 00ha 00a 09ca = 00ha 02a 03ca	La Petite Fournière 85700 POUZAUGES
Société 3,J IMMO, Le Bois Moreau 85700 SAINT MESMIN	04/10/2023	Immeuble article un : Ensemble immobilier à usage industriel, composé de deux bâtiments + Immeuble article deux : Un ensemble immobilier composé de quatre bâtiments 125 000€	ZL 161 ZL 235 ZL 169 ZL 170 ZL 179 + ZL 183 ZL 184	00ha 34a 75ca + 00ha 01a 82ca + 00ha 03a 43ca + 00ha 02a 01ca + 00ha 06a 40ca + 00ha 03a 60ca + 00ha 85a 80ca = 01ha 37a 81ca	14 rue Anjou, Le Champ Blanc Saint Michel, 85700 SEVREMONT
Société S.C.T. zone industrielle Montifaut 85700 POUZAUGES	07/02/2023	Bâtiment industriel 115 000€	AR 87 + AR 88	00ha 01a 55ca + 00ha 60a 07ca = 00ha 61a 62ca	ZI MONTIFAUT 85700 POUZAUGES

Après l'exposé de Madame la Présidente,  
Après en avoir débattu, et un vote à mains levées,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport des cessions et acquisitions 2023 tel que présenté

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 085-248500464-20240625-CC25062431-DE

**Certifié exécutoire,  
Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage**

**La Présidente,  
Bérandère SOULARD**

Signé électroniquement par :  
Bérandère Soulard  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

**La secrétaire de séance  
Nicole FIORI**



**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île  
Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication  
et/ou notification**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37  
Membres présents : 29  
Votants : 35  
Quorum : 19

Date de convocation : 19 juin 2024

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062432 - DECISION MODIFICATIVE N°1 PARC D'ACTIVITES DE LA GARE

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature comptable M57,

Madame la Présidente présente la modification budgétaire suivante sur le budget annexe Parc d'Activités de la Gare :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
	042	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	106 951,00 €	
	042	71355	Variation des stocks de terrains aménagés		106 951,00 €
			<b>TOTAL</b>	<b>106 951,00 €</b>	<b>106 951,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
OPERATION	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
OF	040	3555	Terrains aménagés	106 951,00 €	
OF	040	3555	Terrains aménagés		106 951,00 €
			<b>TOTAL</b>	<b>106 951,00 €</b>	<b>106 951,00 €</b>

La modification budgétaire permet d'ajuster les écritures de stocks au regard de la situation arrêtée à fin 2023.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après un vote à mains levées,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité **APPROUVE** la décision modificative proposée.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,  
Béranère SOULARD

Signé électroniquement par :  
Béranère Soulard  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

La secrétaire de séance  
Nicole FIORI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 19 juin 2024

Membres présents : 29

Votants : 35

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062433 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - CENTRE CULTUREL DE L'ECHIQUIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature comptable M57,

Madame la Présidente présente la modification budgétaire suivante sur le budget annexe Centre Culturel de l'Echiquier :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>CHAPITRE</b>	<b>ARTICLE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	500,00 €	
77	773	Mandats annulés sur exercices antérieurs		500,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>

La modification budgétaire permet de prévoir les crédits pour dépenses spécifiques.

**Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,**

**Après un vote à mains levées,**

**Le Conseil de Communauté, à l'unanimité APPROUVE la décision modificative proposée.**

**Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,**

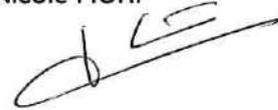
**Certifié exécutoire,**

**Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage**

**La Présidente,  
Bérandère SOULARD**

Signé électroniquement par :  
Bérandère Souillard  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

**La secrétaire de séance  
Nicole FIORI**



**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37  
Membres présents : 29  
Votants : 35  
Quorum : 19

Date de convocation : 19 juin 2024

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062434 - DECISIONS MODIFICATIVES - CENTRE AQUATIQUE

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature comptable M57,

Madame la Présidente présente la modification budgétaire suivante sur le budget annexe Centre Aquatique :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
	002	002	Excédent de fonctionnement reporté		3 470,74 €
	67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 970,74 €	
	042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 500,00 €	
			<b>TOTAL</b>	<b>3 470,74 €</b>	<b>3 470,74 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
OPERATION	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
OF	040	28188	Autres		1 500,00 €
			<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>

La modification budgétaire permet d'ajuster les crédits pour amortissements et l'excédent de fonctionnement constaté après vote du compte administratif. Le suréquilibre prévisionnel de la section d'investissement évolue de + 1 500,00 euros à 645 174,28 euros.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après un vote à mains levées,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative proposée.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,  
Bérangère SOULARD

La secrétaire de séance  
Nicole FIORI

Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC-Pays  
de Pouzauges



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37  
Membres présents : 29  
Votants : 35  
Quorum : 19

Date de convocation : 19 juin 2024

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062435 - VOTE DES TARIFS DE TAXE DE SEJOUR 2025

---

Vu l'article 67 de la loi de finances pour 2015 N°2014-1654 du 29 décembre 2014 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2333-26 et suivants et R.2333-43 et suivants ;

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L.422-3 et suivants ;

Vu le décret n° 2015-970 du 31 juillet 2015 ;

Vu l'article 59 de la loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015 ;

Vu l'article 90 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 ;

Vu l'article 86 de la loi n°2016-1918 du 29 Décembre 2016 de finances rectificatives pour 2016 ;

Vu les articles 44 et 45 de la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017 ;

Vu les articles 162 et 163 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

Vu le décret n° 2019-1062 du 16 octobre 2019 ;

Vu les articles 16, 112, 113 et 114 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 ;

Vu les articles 122, 123 et 124 de la loi n°2020-1721 de finances pour 2021 ;

Vu la délibération du conseil départemental de la Vendée du 16 novembre 1984 portant sur l'institution d'une taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour ;

Madame la Présidente expose les modalités d'application de la taxe de séjour proposées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- 1- La Communauté de Communes du Pays de Pouzauges à institué une taxe de séjour sur son territoire depuis 2009. La présente délibération reprend toutes les modalités et les tarifs de la taxe de séjour sur son territoire et annule et remplace toutes les délibérations antérieures à compter du 1er janvier 2025.
- 2- La taxe de séjour est perçue au réel par toutes les natures et catégories d'hébergement à titre onéreux proposés dans le territoire.

On peut citer :

- Palaces,
- Hôtels de tourisme,
- Résidences de tourisme,
- Meublés de tourisme,
- Village de vacances,
- Chambres d'hôtes,
- Auberges collectives,
- Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures,
- Terrains de camping et de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air,
- Ports de plaisance,
- Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1° à 9° de l'article R. 2333-44 du CGCT.

La taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux et qui n'y sont pas domiciliées (voir : article L.2333-29 du Code général des collectivités territoriales).

Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour. La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour.

- 3- La taxe de séjour est perçue sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre.
- 4- Le conseil départemental de la Vendée, par délibération en date du 16 novembre 1984, a institué une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour. Dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article L.3333-1 du CGCT, la taxe additionnelle est recouvrée par la communauté de communes du Pays de Pouzauges pour le compte du département dans les mêmes conditions que la taxe communautaire à laquelle elle s'ajoute. Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.
- 5- Conformément aux articles L.2333-30 et L.2333-41 du CGCT, les tarifs doivent être arrêtés par le conseil communautaire avant le 1er juillet de l'année pour être applicable à compter de l'année suivante.

Le barème suivant est appliqué à partir du 1er janvier 2025 :

Catégorie d'hébergement	Taxe communautaire	Taxe additionnelle départementale 10%	Taxe à percevoir
Palaces	2,73 €	0,27 €	3,00 €
Hôtels de Tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,09 €	0,21 €	2,30 €
Hôtels de Tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,73 €	0,17 €	1,90 €
Hôtels de Tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,27 €	0,13 €	1,40 €
Hôtels de Tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,91 €	0,09 €	1,00 €
Hôtels de Tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,77 €	0,08 €	0,85 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans les aires de camping-	0,59 €	0,06 €	0,65 €

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 085-248500464-20240625-CC25062435-DE

cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h.			
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance.	0,20 €	0,02 €	0,22 €

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau de l'article 5, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

La taxe additionnelle départementale s'ajoute à ces tarifs.

- 6- Sont exemptés de la taxe de séjour conformément à l'article L. 2333-31 du CGCT
  - Les personnes mineures ;
  - Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;
  - Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.
  - Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant de 1€
- 7- Les logeurs doivent déclarer tous les mois le nombre de nuitées effectuées dans leur établissement auprès du service taxe de séjour.

Cette déclaration peut s'effectuer par courrier ou par internet.

En cas de déclaration par courrier le logeur doit transmettre chaque mois avant le 10 le formulaire de déclaration accompagné d'une copie intégrale de son registre des séjours.

En cas de déclaration par internet le logeur doit effectuer sa déclaration avant le 15 du mois.

Le service taxe de séjour transmet à tous les hébergeurs un état récapitulatif portant le détail des sommes collectées qu'ils doivent leur retourner accompagné de leur règlement avant le :

- avant le 31 mai, pour les taxes perçues du 1er janvier au 30 avril
  - avant le 30 septembre, pour les taxes perçues du 1er mai au 31 août
  - avant le 31 janvier, pour les taxes perçues du 1er septembre au 31 décembre
- 8- Le produit de cette taxe est intégralement utilisé pour le développement touristique du territoire au travers du financement de l'office de tourisme conformément à l'article L2333-27 du CGCT.

**Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,**

**Après en avoir débattu, et un vote à mains levées,**

**Le Conseil de communauté, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la tarification de taxe de séjour à compter du 1er janvier 2025, telle qu'indiquée.

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 085-248500464-20240625-CC25062435-DE

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,  
Bérandère SOULARD

Signé électroniquement par :  
Bérandère Soulard  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

La secrétaire de séance  
Nicole FIORI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37  
Membres présents : 29  
Votants : 35  
Quorum : 19

Date de convocation : 19 juin 2024

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062436 - CHANGEMENT DE LA TARIFICATION DES ABONNEMENTS POUR LA SAISON CUTURELLE DE L'ECHIQUIER

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CC04071208 du 04 juillet 2021, approuvant les tarifs des abonnements aux spectacles du centre culturel de l'échiquier

Madame Mélanie MULOWSKY, vice-présidente en charge de la Culture, expose que depuis 2012, les tarifs d'abonnement sont restés inchangés. Cependant, afin de mieux répondre aux attentes actuelles du public et aux réalités économiques, la commission culture propose de réviser la composition des abonnements.

Elle expose les formules d'Abonnement existantes :

1. Abonnement Liberté : 3 spectacles toutes catégories pour un total de 72 €.
2. Abonnement Découverte : 3 spectacles parmi les catégories C et D pour un total de 33 €.
3. Pass Saison : Accès à tous les spectacles de la saison pour un tarif unique de 180 € pour 10 spectacles.

La Commission culture propose pour la prochaine saison, de modifier les formules d'abonnements comme suit :

1. Abonnements Liberté et Découverte :
  - o Composition : Comprend 3 spectacles.
  - o Tarification : Basée sur le tarif abonné de chaque spectacle, selon les catégories de prix (A, B, C ou D).
  - o Nouveauté : Le prix de l'abonnement ne sera plus fixé à 72 € ou 33 €, mais sera déterminé par le tarif abonné applicable pour chaque catégorie de spectacle sélectionné.

Les tarifs unitaires restent, eux, inchangés.

2. Nouveauté : **Pass Passion** :
  - o Composition : minimum de 10 spectacles.
  - o Tarification : Le tarif unitaire est de 19 € par spectacle.
  - o Flexibilité : Les abonnés peuvent choisir plus de 10 spectacles et même opter pour l'ensemble de la programmation, le tarif unitaire passera de 18 € de 19 € par spectacle.
  - o Nouveauté : Le prix de l'abonnement ne sera plus fixe à 180 € pour 10 spectacles, mais 190€ pour 10 spectacles et ensuite 19€ par spectacle supplémentaire.

Les modifications visent à offrir une meilleure expérience aux abonnés en leur permettant de personnaliser leur abonnement et en garantissant une tarification plus juste et transparente.

**Après avoir entendu l'exposé,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil de communauté, à l'unanimité, APPROUVE le changement de la tarification pour les abonnements tels que présentés ci-dessus à compter de la saison du centre culturel de l'Echiquier 2024-2025.**

**Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,**

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 085-248500464-20240625-CC25062436-DE

Certifié exécutoire,  
Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

**Bérandine SOULARD**

Signé électroniquement par  
Bérandine Soulard  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

La secrétaire de séance

Nicole FIORI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 19 juin 2024

Membres présents : 29

Votants : 35

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062437R - DELIBERATION RECTIFICATIVE POUR ERREUR MATERIELLE DE LA DELIBERATION N°CC25062437 DU 25 JUIN 2024 EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINNAIRE DES LILAS A POUZAUGES

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le

ID : 085-248500464-20240625-CC25062437R-DE

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC26092301 en date du 26 septembre 2023, validant l'engagement du projet d'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Pouzauges, les locaux des deux sites médicaux mis à disposition (avec la Maison Médicale de Sèvremont), étant pleinement occupés.

Vu la délibération du Bureau communautaire n°BC20022401 en date du 20 février 2024, validant le budget prévisionnel des travaux évalué par la maîtrise d'œuvre au stade AVP à 713 200 € HT, auquel s'ajoute deux prestations supplémentaires climatisation et panneaux photovoltaïques de 54 000 € HT, et une provision pour travaux en site occupé de 30 000 € HT, soit un budget travaux estimé à 797 200 euros.

Monsieur Jean-Louis ROY, vice-président en charge du Pôle Solidarités expose qu'une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement des Cabinet TRIADE/ECB /ACE/ATES/GANTHA le 15 décembre 2023 pour l'extension de la maison de Santé Pluridisciplinaire à Pouzauges sur une surface en R+1 de 316 m<sup>2</sup> (surface actuelle de 1036 m<sup>2</sup>) et sur la base de 751 218 € HT. Le montant des honoraires est de 77 800€HT.

Au stade de la mission APD le maître d'œuvre a affiné les éléments graphiques et financiers :

Les principaux aménagements sont :

- Accès au R+1 depuis le parc de stationnement arrière et créations de places supplémentaires en partie haute vers le centre de tri postal
- Création de 11 bureaux de consultation sur l'extension R+1 pour infirmières, psychomotricienne, ergothérapeute, orthophoniste, sage-femme, médecin
- Création d'un espace d'attente de 24 m<sup>2</sup> sur l'extension au R+1
- Aménagement de plans de travail avec vasques des salles de consultations des infirmières et sage-femme au RDC pour l'accueil de médecins et assistants médicaux
- Transformation du bureau libre du hall d'accueil en salle de pause du personnel de santé
- Amélioration du confort d'été par casquettes solaires en façade Sud
- PSE : climatisations, pose de panneaux photovoltaïques, toiture végétalisée, triple vitrage pour la façade Sud-Est, ajout de RJ45... choix en fonction des résultats des capteurs thermiques installés pour l'été dans la maison de santé.

Le prévisionnel travaux est détaillé comme tel par lot :

N°	Désignation des lots Montant HT	Montant HT
01	Gros oeuvre	187 600
02	Etanchéité	97 100
03	Isolation Thermique par l'Extérieur	27 700
04	Menuiserie Aluminium - Serrurerie	66 900
05	05 Menuiserie intérieure bois	72 900
06	Cloisons sèches	69 000
07	Plafonds suspendus	11 400
08	Revêtements de sols collés	36 300
09	Peinture - Revêtements muraux	21 700
10	Electricité	54 700
11	Chauffage ventilation	86 500
12	Plomberie sanitaires	36 200

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le

ID : 085-248500464-20240625-CC25062437R-DE

	Provision pour travaux en site occupé	30 000,00
<b>Total HT avec un mode d'attribution des travaux en lots séparés =</b>		<b>798 000</b>
	PSE 1 : Climatisation des cabinets extension	30 000
	PSE 2 : climatisation des cabinets existants	85 000,00
	PSE3 : Panneaux photovoltaïques	34 500
	PSE 4 : Toiture végétalisée	26 600
	PSE 5 : Triple vitrage sur façade Sud-Est (incluant stores manuels)	20 100
	PSE 6 : ajout de RJ 45	3 800
	PSE 7 : création des nouvelles places de stationnement	7 700

Plusieurs Hypothèses sont possibles selon PSE retenues lors de l'attribution des offres :

- Hypothèse 1: choix d'installer une climatisation pour tout le bâtiment avec surconsommation électrique apportée en partie par la pose de panneaux photovoltaïques (projet de 22MWh soit baisse de la facture de 4400€/an) : PSE 1-2-3 soit 91 100€ + 798 000 = 889 100€ HT
- Hypothèse 2 : Solution alternative à la surchauffe estivale : Toiture végétale + triple vitrage en façade Sud-Est (y compris existant) ° : PSE 4-5 soit 105 100 € + 798 000€ = 903 100 € HT

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** ce projet au stade APD d'un montant de 798 000 € HT + les PSE 1 à 7, ainsi que le montant forfaitaire définitif de la maîtrise d'œuvre qui en découle et qui fera l'objet d'un avenant N°1 sur le montant de base : 798 000 € HT \* 10.357% = 82 752.60 € HT.
- **AUTORISE** la Présidente ou sa/son représentant(e) à signer tout document afférent à cette opération : dépôt du permis de construire pour l'extension et le changement de destination des locaux, lancement de la consultation et attribution du marché de travaux dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

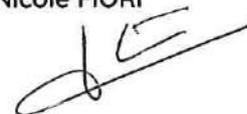
Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,  
Bérangère SOULARD

La secrétaire de séance  
Nicole FIORI

Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 18/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gioriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 19 juin 2024

Membres présents : 29

Votants : 35

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062438 - PACTE STRATEGIQUE REGIONAL ET CONTRAT PAYS DE LA LOIRE  
2026

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Pacte Régional des Pays de la Loire a été présenté par Monsieur A CHEREAU, 1<sup>er</sup> Vice-président du Conseil régional des Pays de Loire en réunion de Bureau communautaire le 09 avril dernier. Dans le cadre de la préparation de la contractualisation régionale 2024-2026, une enveloppe de 515 300 € 2024-2026 a été également présentée.

Le support récapitulatif le diagnostic dressé par les services de la région et présenté en réunion est complété des orientations à partager sur chacune des thématiques suivantes :

- Développement territorial
- Santé
- Transition écologique
- Lycées
- Formation professionnelle et accompagnement vers l'emploi
- Formation supérieure (toutes voies)
- Mobilité
- Numérique
- Economique
- Culture, sport et patrimoine

Le Bureau communautaire et l'ensemble des communes ont travaillé sur la liste indicative des projets pouvant être proposés à la contractualisation 2024-2026.

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire de retenir les projets suivants :

**Contractualisation 2024-26 (liste indicative)**

	<i>Projets</i>	<i>Thématiques régionales</i>	<i>Montant hors taxes projets</i>	<i>Subvention prévisionnelle à solliciter</i>
<b>CHAVAGNES LES REDOUX</b>	<i>Travaux de rénovation et mise aux normes du bâtiment l'île aux Enfants accueillant le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire</i>	<i>Jeunesse et Transition écologique</i>	<i>890 000 €</i>	<i>110 931 €</i>
<b>MONTOURNAIS</b>	<i>Centre périscolaire et micro-crèche</i>	<i>Jeunesse</i>	<i>750 000 €</i>	<i>93 481 €</i>
<b>POUZAUGES</b>	<i>Rénovation de la Salle du Château</i>	<i>Transition écologique</i>	<i>175 000 €</i>	<i>30 000 €</i>
<b>SEVREMONT</b>	<i>Travaux de restructuration des bâtiments de l'Auberge du Mont Mercure (accessibilité, sécurité, rénovation énergétique)</i>	<i>Emploi / économie et Transition écologique</i>	<i>569 785 €</i>	<i>71 019 €</i>
<b>SAINT MESMIN</b>	<i>Place du marché et la salle des halles</i>	<i>Emploi / économie</i>	<i>1 090 000 €</i>	<i>127 671 €</i>
<b>CC DU PAYS DE POUZAUGES</b>	<i>Liaison cyclables - schéma directeur cyclable</i>	<i>Transition écologique</i>	<i>659 481 €</i>	<i>82 198 €</i>
<b>Total</b>			<b><i>4 134 266,00 €</i></b>	<b><i>515 300 €</i></b>

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil de communauté, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER le pacte stratégique régional entre la région des Pays de la Loire et la Communauté de communes du Pays de Pouzauges ;
- D'APPROUVER le Contrat Pays de la Loire 2026 entre la région des Pays de la Loire et

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le

ID : 085-248500464-20240625-CC25062438-DE

la Communauté de communes du Pays de Pouzauges ;

- D'APPROUVER la liste indicative de projets telle que présentée ci-dessus et la note en déclinaison opérationnelle du pacte stratégique régional ;

- D'AUTORISER Madame la Présidente, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à signer les documents en lien avec ce dossier.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,  
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 18/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

La secrétaire de séance  
Nicole FIORI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 19 juin 2024

Membres présents : 27

Votants : 34

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET, Madame Céline REVEAU, Madame Anne BIZON.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062439 - AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT  
ENTRE LA SCIC LES SENS DU BOIS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le

ID : 085-248500464-20240625-CC25062439-DE

Vu la délibération n°CC26092322 du Conseil de communauté du 26 septembre 2023, approuvant la prévision pluriannuelle de financement de la Manufacture Les sens du bois,

Monsieur Lionel GAZEAU, vice-président en charge du Pôle Aménagement du territoire, expose que la Communauté de communes du Pays de Pouzauges est membre fondateur et accompagne la SCIC « Les Sens du Bois » :

S'agissant de la formalisation de la présence et l'intervention de l'agent de la Communauté de communes, à titre gracieux pendant 3 ans, il a été regardé les modalités possibles pour cela, en tenant compte des limites suivantes :

- La mise à disposition par une collectivité d'un agent en CDD n'est pas possible. Elle est possible pour les agents titulaires ou en CDI mais elle doit nécessairement donner lieu à remboursement.
- Il ne paraît pas envisageable de formaliser une prestation de services non facturée

De ce fait le fondement juridique ne peut reposer que sur la Convention Pluriannuelle de Partenariat dans laquelle il devra être précisé qu'en sa qualité d'associé, la CCPP assurera les missions de : coordination, développement et soutien administratif au directeur. Il y sera précisé le montant évalué des missions effectuées.

Pour cela, il est proposé au Conseil d'approuver une modification, par avenant, de la Convention Pluriannuelle de Partenariat.

La convention et les modifications, proposées articles 3 et 4 est jointe en annexe.

**Monsieur Dominique Blanchard se retire de la séance et ne prend pas part au vote.**

**Après avoir entendu l'exposé,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil de communauté, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la modification de la Convention Pluriannuelle de Partenariat, par avenant,
- **AUTORISE** Madame Présidente à signer l'avenant de la Convention Pluriannuelle de Partenariat.

**Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,**

**Certifié exécutoire,**

**Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage**

**La Présidente,  
Bérangère SOULARD**

**La secrétaire de séance  
Nicole FIORI**

Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 18/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays...  
de Pouzauges



**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 19 juin 2024

Membres présents : 27

Votants : 34

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062440 - AVANCE DE SUBVENTION A LA SCIC LES SENS DU BOIS

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le

ID : 085-248500464-20240625-CC25062440-DE

Vu la délibération n°CC30052312 du Conseil de communauté du 30 mai 2023, approuvant les statuts de la SCIC les sens du bois et la participation de la Communauté de communes au capital de la SCIC Les sens du Bois,

Vu la délibération n°CC26092322 du Conseil de communauté du 26 septembre 2023, approuvant la prévision pluriannuelle de financement de la Manufacture Les sens du bois,

Vu la délibération n°14112309R du Conseil de communauté du 14 novembre 2023, approuvant la convention avec la SCIC pour la période 2023 - 2025, et la signature de la convention en décembre 2023

Monsieur Dominique Blanchard, vice-président en charge du Pôle Transitions, expose que la Communauté de communes du Pays de Pouzauges accompagne financièrement la SCIC « Les Sens du Bois » :

- Considérant que son activité rencontre l'engagement de la Communauté de communes à accompagner la gestion des « bois », affirmée dans son plan d'action 2017 et son projet de territoire
- Dans le cadre des actions développées conformément à l'objet de la SCIC pour le développement et la valorisation de la filière « bois local »

Dans le cadre de cette convention et les objectifs poursuivis, la Communauté de communes s'engage à soutenir le projet de la SCIC « Les Sens du Bois » dont le financement peut être estimé, annuellement entre 40 000 € et 90 000 €, pour accompagner la SCIC

Le versement de la subvention à la SCIC est effectué après notification de la convention préalablement signée par les deux parties.

Préalablement à la demande définitive de la SCIC (inscrite pour 90 000 €, au BP 2024), il est proposé au conseil de voter une avance de subvention correspondant à 50 % de ce montant, soit 45 000 €, pour permettre à la SCIC de faire face aux besoins de trésorerie.

**Monsieur Dominique Blanchard se retire de la séance et ne prend pas part au vote.**

**Après avoir entendu l'exposé,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil de communauté, à l'unanimité :**

- **APPROUVE le versement d'une avance de subvention de 45 000 euros en attendant le vote de la subvention définitive 2024 à la SCIC Les Sens du Bois.**

**Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,**

**Certifié exécutoire,**

**Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage**

**La Présidente,  
Bérangère SOULARD**

**La secrétaire de séance  
Nicole FIORI**

Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 17/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges



Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le

ID : 085-248500464-20240625-CC25062440-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024

-----  
L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 19 juin 2024

Membres présents : 29

Votants : 34

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062441 - PROJET DE BAIL AVEC LA SCIC LES SENS DU BOIS

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 085-248500464-20240625-CC25062441-DE

Vu le Bureau des Vice-Présidents 04 juin 2024 validant le projet de bail avec la SCIC Les sens du bois,

Monsieur Lionel GAZEAU vice-président en charge du Pôle Aménagement du territoire expose que la SCIC Les sens du Bois est hébergée dans le bâtiment ex-SCT, acquis par la CCPP, depuis 2023, au travers d'une convention d'occupation précaire, en l'attente de la mise en œuvre d'un bail commercial.

Le projet de bail est présenté en annexe.

**Monsieur Dominique Blanchard se retire de la séance et ne prend pas part au vote.**

**Après avoir entendu l'exposé,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil de communauté, à l'unanimité :**

- **APPROUVE le projet de bail tel que proposé et annexé à la présente délibération**
- **AUTORISER Madame la Présidente à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération.**

**Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,**

**Certifié exécutoire,**

**Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage**

**La Présidente,  
Bérandère SOULARD**

Signé électroniquement par :  
Bérandère Soulard  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

**La secrétaire de séance  
Nicole FIORI**



**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024

-----  
L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 19 juin 2024

Membres présents : 29

Votants : 35

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062442 - COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE  
POUZAUGES - DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE MISE A JOUR SUR LA CREATION,  
AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les arrêtés préfectoraux n°90 SPF du 26 décembre 1990 et n° 01 SPF du 21 décembre 2001, portant création du district du Pays de Pouzauges, puis transformation en Communauté de communes du Pays de Pouzauges,

Vu la loi MAPTAM de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014,

Vu les dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu les arrêtés préfectoraux n° 2013 - DRCTAJ/3 - 839 du 19 décembre 2013, n° 2013 - DRCTAJ/3 - 276 du 12 avril 2013, n° 2014 - DRCTAJ/3 - 464 du 12 août 2014, n° 2015 - DRCTAJ/3 - 268, n° 2015 - DRCTAJ/3 - 503 et n° 2016-DRCTAJ/3- 483, n° 2016-DRCTAJ/3- 590, n° 2017-DRCTAJ/-637, n°2018-DRCTAJ/3-755, n° 2019-DRCTAJ/- 687 et n°2021-DRCTAJ-303, portants modifications des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,

Vu les délibérations n° CC06121609 du Conseil de communauté du 06 décembre 2016, n° CC19091701 du Conseil de communauté du 19 septembre 2017, n° CC30011801 du Conseil de communauté du 30 janvier 2018, n° CC25091806 du 25 septembre 2018, n°CC30101803 du Conseil de communauté du 30 octobre 2018, n° CC04121801 du Conseil de communauté du 04 décembre 2018, n° CC30041904 du Conseil de communauté du 30 avril 2019, n°CC24091904 du 24 septembre 2019 du Conseil de communauté du 24 septembre 2019, n°CC17112020 du Conseil de communauté du 17 novembre 2020 et n°CC06042101 du Conseil de communauté du 06 avril 2021 relatives à la définition de l'intérêt communautaire,

Considérant que la loi MAPTAM de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014, stipule que « l'exercice des compétences mentionnées aux I et II (du même article) est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire ».

La Communauté de communes a ainsi acté, par délibérations successives, la définition de l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et supplémentaires.

Pour rappel, l'intérêt communautaire est déterminé par le Conseil de communauté par une délibération spécifique qui ne nécessite pas de vote dans chaque Conseil Municipal. Pour la prise de nouvelles compétences, la collectivité dispose de deux (2) ans pour le définir. A défaut, la Communauté de communes sera compétente pour l'intégralité de la compétence transférée.

Monsieur Michel Gaborit, vice-président en charge du Pôle Transitions et des mobilités expose que suite à l'arrêt définitif du plan de mobilité simplifié et du Schéma Directeur Cyclable du Pays de Pouzauges par le Conseil de communauté en date du 26 septembre 2023, et afin de développer les actions du schéma directeur cyclable, il est proposé de modifier la définition de l'intérêt communautaire sur la **Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire**.

Monsieur Michel Gaborit, vice-président, propose de modifier la rédaction de la définition de l'intérêt communautaire de comme suit :

- Sont d'intérêt communautaire les voies suivantes : Les Itinéraires cyclables terrestres de niveau intercommunal définis au Schéma Directeur Cyclable et ses éventuelles évolutions.

Seront donc définis d'intérêt communautaire, tous les itinéraires inscrits au Schéma Directeur Cyclable et classés de niveau intercommunal. Une carte illustre ce propos en annexe.

Après avoir entendu l'exposé,

Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE la nouvelle rédaction de la définition de l'intérêt communautaire comme détaillé ci-dessus pour l'exercice de l'ensemble de ses compétences, et telle qu'elle figure au projet modifié de définition de l'Intérêt communautaire à la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ».
- CHARGE Madame la Présidente de notifier la présente délibération aux dix (10) communes membres.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,  
Béranère SOULARD

Signé électroniquement par :  
Béranère Soulard  
Date de signature : 19/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

La secrétaire de séance  
Nicole FIORI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37  
Membres présents : 29  
Votants : 35  
Quorum : 19

Date de convocation : 19 juin 2024

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062443 - VALIDATION PROJETS CONVENTIONS CO MAITRISE D'OUVRAGE  
ET DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Michel GABORIT, vice-président en charge des Mobilités expose qu'à l'issue de la modification de la définition de l'intérêt communautaire, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser la Communauté de communes du Pays de Pouzauges à réaliser les aménagements cyclables par convention de co-maitrise d'ouvrage, sur les portions sous maitrise d'ouvrage communale, ou par convention de délégation de maitrise d'ouvrage.

Ainsi, le conseil communautaire est invité à approuver les projets de conventions qui accompagnent la délégation unique ou la co-intervention sur les projets cyclables. Un retour régulier sera fait sur les modalités d'exécution des conventions.

L'entretien des aménagements réalisé sous maitrise ouvrage unique ou partagé sera à la charge de la Communauté de communes. Il est proposé d'intégrer ses dispositions dans les conventions concernées.

Les projets de convention sont présentés en annexes de la présente délibération

**Après avoir entendu l'exposé,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil de communauté, à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** les projets de convention tel que proposés et annexés à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération.

**Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,**

**Certifié exécutoire,**

**Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage**

**La Présidente,  
Bérandère SOULARD**

Signé électroniquement par :  
Bérandère Soulard  
Date de signature : 18/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

**La secrétaire de séance  
Nicole FIORI**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 25 juin 2024  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 19 juin 2024

Membres présents : 29

Votants : 35

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Annie TETARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU donne pouvoir à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Christian RIGAUDEAU donne pouvoir à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Madame Anne-Claude LUMET.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Nicole FIORI.

---

Délibération n°CC25062444 - TRANSPOSITION DE LA PEPA AUX CONTRATS DE DROIT PRIVE  
(PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR)

---

Vu la loi n°2022-1158 du 16 août 2022 modifié par la loi n°2023-1107 du 29 novembre 2023,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial du 25 juin 2024,

Madame la Présidente rappelle que les salariés du Centre Aquatique du Pays de Pouzauges relèvent de la Convention Nationale du Sport et sont signataires de contrats de droit privé.

La Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat (PEPA), dont les agents relevant du droit public ont bénéficié en juin 2024, ne leur est pas applicable.

Afin de soutenir de manière identique leur pouvoir d'achat, il est proposé la mise en œuvre pour 2024 de la Prime de Partage de la Valeur (PPV).

Il est également proposé reprendre, pour la PPV, les montants et modalités de calcul (tranches de revenus) de la PEPA,

Montants de la PPV 2024 soumis au vote :

Rémunération brute sur 12 mois	Montants bruts proposés de la prime de pouvoir d'achat pour un poste à temps complet (dans la limite des plafonds fixés par le décret)
Inférieure ou égale à 23 700 €	400€
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	350€
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	300€
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	250€
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	200€
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	175€
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	150€

**Après avoir entendu l'exposé,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil de communauté, à l'unanimité, décide :**

- De mettre en place une Prime de Partage de la Valeur au bénéfice des agents du Centre Aquatique du Pays de Pouzauges,
- Que les montants et les modalités de calcul de la PPV seront les mêmes que pour la PEPA,
- Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,**

**Certifié exécutoire,**

**Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage**

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 085-248500464-20240625-CC25062444-DE

**La Présidente,  
Bérandère SOULARD**

Signé électroniquement par :  
Bérandère Soulard  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

**La secrétaire de séance  
Nicole FIORI**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification